

Leopold II. Roi des Belges.

A tous présens et à venir, Salut.

Voulant, par un nouveau témoignage de
Notre bienveillance reconnaître le talent éminent
de M^r. Franz Liszt, compositeur à Weimar,

Sur la proposition de Notre Ministre de l'Intérieur,

Nous avons arrêté et arrêtons:

Art. 1. M^r. Franz Liszt
est promu au grade de Commandeur de l'Ordre de Léopold
Il portera la décoration civile.

Art. 2. Il prendra rang dans l'ordre à dater de ce jour.

Art. 3. Notre Ministre des Affaires Etrangères, ayant
l'administration de l'Ordre, est chargé de l'exécution du
présent arrêté.

Donné à Laeken le 31 Mai 1886.

(Signé) Léopold.

Par le Roi:

Le Ministre de l'Intérieur

(Signé) G. Rolin-Jacquemyns.

Pour copie conforme:

Le Secrétaire-Général

du Département des Affaires Etrangères,

M. Lamberty